



Séance constitutive du Conseil général de la législature 2013-2016

Le 30 janvier 2013 à 20h00, salle d'étude de la Tuilerie, Saint-Maurice

Présidence : Mme Anita Charrière, plus ancienne élue en fonction.

Présence : 30 membres du Conseil général, 10 membres du Conseil municipal et le Secrétaire municipal.

Excusé : M. Philippe Dubois, Conseiller municipal.

Procès-verbal : M. Alain Vignon, Secrétaire municipal.

M. Damien Revaz, Président de la Municipalité, ouvre la séance et souhaite à tous les Conseillers généraux beaucoup de plaisir et de satisfaction. Il leur rappelle les instruments à disposition pour que le Conseil général soit vivant à savoir les postulats, motions et interpellations et leur précise que de gros dossiers les attendent. En effet, en raison de la fusion au 1^{er} janvier 2013 des Municipalités de Mex et Saint-Maurice, l'intégralité des règlements communaux devra être revue.

Il passe la parole à Mme Anita Charrière, appelée à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil général (art 6. Al. 1 RCG).

En souhaitant la bienvenue à tous, Mme Charrière déclame le discours annexé au présent procès-verbal, puis passe à la partie officielle :

Contrôle des présences

M. Vignon procède à l'appel nominal. Tous les conseillers généraux sont présents.

Mme Charrière prend la parole pour les points suivants :

1. Ordre du jour

Considéranants :

- Que la convocation a été adressée personnellement le mercredi 9 janvier 2013 à tous les Conseillers généraux et municipaux ;
- Qu'aucune volonté de modification de l'ordre du jour n'est signalée ;

Décision :

L'ordre du jour est approuvé.

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012

Considéranants :

- Que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 a été transmis préalablement à tous les Conseillers généraux ;

- Qu'il est fait part d'une faute de frappe au point 2 - Budget 2013 - comptes de fonctionnement. Il est en effet mentionné un excédent de recette de CHF 2'700'000.- à corriger en CHF 2'700'000.-.
- Qu'aucune modification supplémentaire n'est demandée ;

Décision :

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation, désignation et élections

Considéranants :

- Que chaque groupe doit présenter son chef de groupe et désigner son scrutateur (art 6 al. 2 et 3 RCG) ;
- Que les chefs de groupe suivants sont présentés par leur parti :
 1. M. François Farquet pour le groupe démocrate chrétien (DC) ;
 2. Mme Mireille Brouchoud pour le groupe libéral radical (LR) ;
 3. Mme Véronique Chételat-Maye pour le groupe alliance de gauche (AdG).
- Que les scrutateurs suivants sont désignés par leur parti :
 1. M. Eric Courtion pour le groupe DC ;
 2. Mme Laetitia Lugon pour le groupe LR ;
 3. Mme Diane Richard pour le groupe AdG.

Décision :

Les chefs de groupe présentés et les scrutateurs désignés, le Conseil général procède aux élections (art. 7 et 8 RCG) :

3.1 Election du Président

Considéranants :

- Que le groupe DC présente M. Damien Coutaz, Président du Conseil général pendant la législature 2009-2012, au poste de Président du Conseil général ;
- Que les groupes LR et AdG ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Damien Coutaz au poste de Président du Conseil général.

M. Damien Coutaz succède à Mme Charrière pour mener la séance.

3.2 Election du vice-Président

Considéranants :

- Que le groupe AdG présente Mme Anita Charrière, à la vice-Présidence du Conseil général ;
- Que les groupes DC et LR ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de Mme Anita Charrière au poste de vice-Présidente du Conseil général.

3.3 Election du secrétaire

Considérants :

- Que le groupe DC présente Mme Nidea Henriques au poste de secrétaire du Conseil général ;
- Que les groupes LR et AdG ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de Mme Nidea Henriques au poste de secrétaire du Conseil général.

3.4 Election des membres de la commission de gestion (CoGest)

Considérants :

- Que le groupe DC présente les membres suivants :
 1. Damien Coutaz
 2. François Farquet
 3. Stéphanie Rappaz Saillen
 4. Gail Rappaz
 5. Frédéric Rey-Bellet
- Que le groupe LR présente les membres suivants :
 1. Raoul Panchard
 2. Dominique Robyr
 3. Evelyne Saillen
- Que le groupe AdG présente le membre suivant :
 1. Jan Schönbächler

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection des membres susnommés au sein de la CoGest.

3.5 Election des membres suppléants de la CoGest

Considérants :

- Que le groupe DC présente les membres suppléants suivants :
 1. Annick Barman
 2. Patrick Genoud
- Que le groupe LR présente les membres suppléants suivants :
 1. Guillaume Barman
 2. Laurence Mottiez
- Que le groupe AdG présente le membre suppléant suivant :
 1. Véronique Chételat-Maye

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection des membres suppléants susnommés au sein de la CoGest.

3.6 Election du Président de la CoGest

Considérants :

- Que le groupe LR présente M. Dominique Robyr au poste de Président de la CoGest ;
- Que les groupes DC et AdG ne présentent aucune candidature.

Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Dominique Robyr au poste de Président de la CoGest.

4. Vacation pour la période 2013-2016

Considéranants :

- Que les vacances sont fixées en début de chaque période législative par le Conseil général (art. 33 RCG)
- Que les vacances actuellement en vigueur ont été fixées en séance du 22 juin 2005 ;
- Que les groupes LR et AdG proposent un maintien des vacances actuelles ;
- Que le groupe DC propose :
 1. d'intégrer les vacances des séances de bureau avec celles des séances plénières et de commission ;
 2. d'augmenter le tarif desdites séances de CHF 50.- à CHF 60.- ;
 3. de rémunérer subsidiairement les séances de plus d'une heure, contre deux heures actuellement ;
 4. de porter la rémunération subsidiaire par heure ou fraction d'heure à CHF 30.-, contre CHF 25.- actuellement ;
- Que M. Farquet, porte-parole du groupe DC, demande le vote à bulletin secret (art. 24 RCG)
- Que les Conseillers généraux procèdent au vote, à bulletin secret, de la modification demandée par le groupe DC ;
- Que les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Décision :

Les Conseillers généraux acceptent à 17 voix contre 13 la modification de rémunération des vacances du Conseil général selon la proposition du groupe DC.

5. Tour d'horizon et actualité communale

Conseil municipal

Le Conseil municipal a procédé à la répartition des dicastères et a approuvé le cahier des charges des commissions. Il a décidé de ne pas modifier la rémunération des Conseiller municipaux.

Budget 2013

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2013 en séance de ce jour. La marge d'autofinancement est d'environ CHF 5'000'000.-. Le budget 2013 sera transmis dès demain aux membres de la CoGest.

CFF - Parois anti-bruit

Le Municipalité a pris connaissance de la mise à l'enquête de parois anti-bruit et va formuler une opposition en raison de problèmes essentiellement esthétiques.

Bâtiment Lavigerie

Le Municipalité est toujours dans l'attente de décisions de l'Etat du Valais pour pouvoir avancer sur ce dossier.

Bâtiment Ex-Duc

Une séance du jury devrait avoir lieu prochainement. Dans l'intervalle, la fondation intéressée par la location de locaux dans ce bâtiment a confirmé sa volonté.

Police intercommunale du Salentin

Le Conseil général est informé que depuis le 1^{er} janvier 2013 il n'y a plus qu'une seule entité de police pour les Communes de Saint-Maurice, Evionnaz, Dorénaz, Collonges, Vernayaz et Salvan. La convention est en cours de signature. Un nouvel agent de police entrera en fonction au 1^{er} mars 2013 et une agente de sécurité au 1^{er} avril 2013. Une secrétaire à 40% débutera le 4 février prochain.

Horodateurs

Le Conseil municipal a assisté, en séance de ce jour, à une présentation du rapport de la société CITEC Ingénieurs SA mandatée pour une analyse sur le stationnement en ville de Saint-Maurice. Les conclusions de ce rapport démontrent que le nombre de places en ville est suffisant et que le taux d'occupation est d'environ 80%.

Chantiers communaux

Les chantiers de réaménagement de l'avenue d'Agaune et de construction du nouveau CO régional suivent leur cours.

6. Questions et divers

- Mme Charrière rappelle qu'en séance du 12 décembre 2012 elle avait interpellé le Conseil municipal concernant l'urgence de placer une poubelle pour les sachets de Robidog à la route de la Chapelle à Epinassey.
 - M. Revaz lui précise que la requête est transmise à la Conseillère municipale en charge du dicastère.
- Mme Chételat-Maye informe le Conseil municipal qu'elle aurait souhaité que la Municipalité renseigne les citoyens agaunois sur les conséquences de la LAT, soumise en votation fédérale le 3 mars prochain, au niveau communal.
 - M. Revaz lui répond qu'il n'est pas du devoir de la Municipalité de donner un point de vue sur un objet soumis à votation fédérale. Il précise qu'à ce stade les conséquences sont impossibles à établir.
- Mme Brouchoud rappelle que lors de précédentes séances elle avait interpellé le Conseil municipal au sujet des conséquences, en matière de trafic routier, à la rue St-François en raison des travaux de réaménagement de l'avenue d'Agaune. Une proposition de signalisation lumineuse avait été faite, qu'en est-il à ce jour ?
 - M. Revaz lui précise que la police intercommunale du Salentin possède un radar pédagogique et qu'il sera proposé de le placer à la rue St-François.
- Mme Frossard demande si des places pourraient être récupérées à l'avenue des Terreaux maintenant que les travaux du nouveau CO régional sont avancés. Il est en effet extrêmement difficile de se parquer dans le secteur entre 16h00 et 18h00.
 - M. Revaz l'informe que le rapport transmis ce jour au Conseil municipal démontre qu'aucun parking n'est saturé en ville de Saint-Maurice et que de nombreux parkings sont à disposition dans cette zone. Sa requête sera toutefois transmise à M. Dubois.
- M. Schönbächler souhaite connaître la suite qui sera donnée à la mise à l'enquête publique pour la fermeture du tunnel sous la route cantonale au chemin des Iles. A ce jour rien n'a été entrepris.
 - M. Revaz l'informe que des oppositions d'habitants du quartier sont parvenues à la Municipalité. Une rencontre avec la Bourgeoisie sera agendée prochainement pour débattre des accès dans ce quartier.

- M. Schönbächler précise qu'au chemin des Iles 2, lors de fortes pluies, une grille d'évacuation d'eau en partie bouchée inonde la route.
 - M. Revaz l'informe qu'il sera étudié la possibilité de raccorder cette grille aux égouts.
- M. Farquet est surpris que des voitures puissent se parquer devant le centre scolaire sportif en passant par le trottoir.
 - M. Revaz a également constaté ce problème et l'informe que M. Philippe Dubois sera prié de le régler.
- M. Genoud s'étonne que la vitesse à l'avenue d'Agaune ne soit pas limitée à 30km/h durant les travaux de réaménagement.
 - M. Marcoz lui précise que malgré de nombreuses demandes l'Etat du Valais refuse que les routes cantonales soient limitées à 30km/h. Dans le cas présent, l'Etat du Valais estime que la sinuosité du parcours est suffisamment contraignante.
- M. Farquet souhaite savoir où en est le dossier du bâtiment du Glarier (affaire Strumbo).
 - M. Revaz l'informe que la procédure suit son cours et que, notamment, la Municipalité sera prochainement amenée à se rendre au tribunal dans le cadre de ce dossier.
- Mme Rappaz Saillen souhaite savoir quel est l'avancement du projet de sécurisation de l'axe Saint-Maurice / Epinassey. Projet qui, selon elle, est mauvais.
 - M. Revaz l'informe que s'agissant de routes cantonales, la Municipalité ne pilote pas ce projet et que malgré les promesses de l'Etat du Valais, les responsables cantonaux, qui en juin 2012 avaient annoncé reprendre contact en automne 2012, n'ont toujours pas donné de nouvelles ceci en dépit de nombreuses relances. Un courrier sera envoyé à l'Etat du Valais pour réactiver le projet.

Aucune nouvelle remarque ou question n'étant formulée, le Président du Conseil général remercie toutes les personnes présentes et invite les Conseillers à se rendre au Jardin Pivoine pour partager un verre.

La séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire municipal
Alain Vignon

